conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 6.0 Date de révision: 14.09.2015 Date d'impression 21.09.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : AN 33,5 N, AN 34,0 N, AN 34,4 N

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du

mélange

: Engrais

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

: Borealis L.A.T GmbH Fournisseur

St.-Peter-Strasse 25, 4021 Linz, Autriche

Téléphone: +43 732 6915-0

: sds@borealisgroup.com Adresse e-mail

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA: 01 45 42 59 59 (24h) +44 (0) 1235 239 670 (24h)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Matières solides comburantes, Catégorie

H272: Peut aggraver un incendie; comburant.

3

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H272 Peut aggraver un incendie; comburant. H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence : Prévention:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

| Version 6.0 | Date de révision: | 14.09.2015 | Date d'impression 21.09.2015 |
|-------------|-------------------|---|--|
| | P210 | chaudes, de | rt de la chaleur, des surfaces es étincelles, des flammes nues autre source d'inflammation. Ne |
| | P220 | Tenir/stocke combustible | r à l'écart des matières s. |
| | P280 | vêtements d | ants de protection/ des le protection/ un équipement de les yeux/ du visage. |
| | P264 | Se laver les manipulation | mains soigneusement après ı. |
| | Intervention: | | |
| | P305 + P351 + | YEUX: rince pendant plus lentilles de d | S DE CONTACT AVEC LES er avec précaution à l'eau sieurs minutes. Enlever les contact si la victime en porte et ent être facilement enlevées. |
| | P370 + P378 | | endie: Utiliser de l'eau our l'extinction. |

2.3 Autres dangers

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Nitrate d'ammonium: formule d'engrais Ces produits sont conformes à la norme NF U 42-001-1 et au Règlement (CE) no 2003/2003.

3.2 Mélanges

Composants dangereux

| Nom Chimique | NoCAS | Classification | Concentration |
|--------------------|------------------|--------------------|---------------|
| | NoCE | (RÈGLEMENT (CE) No | (%) |
| | Numéro | 1272/2008) | |
| | d'enregistrement | , | |
| nitrate d'ammonium | 6484-52-2 | Ox. Sol. 3; H272 | >= 94 |
| | 229-347-8 | Eye Irrit. 2; H319 | |
| | 01-2119490981-27 | | |
| | | | |

Remarques : Matières combustibles totales sous forme de carbone: inférieur ou égal à 0.2 %

Chlorures: inférieur ou égal à 0.02 % Cuivre: inférieur ou égal à 10 ppm Numéros d'Enregistrement REACH:



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 6.0 Date de révision: 14.09.2015 Date d'impression 21.09.2015

01-2119490981-27-0023 & 01-2119490981-27-0029

Les mélanges contenant moins de 80% de nitrate d'ammonium ne sont pas classés Irritant pour les yeux (études OCDE 405 et

OCDE 437 menées sur des mélanges similaires)

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais.

En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, mettre sous oxygène.

Demander conseil à un médecin.

Ne pas pratiquer de respiration artificielle par bouche-à-

bouche.

En cas de contact avec la

peau

: Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.

Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui

persiste.

En cas de contact avec les

*y*eux

: Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous

les paupières. Pendant au moins 5 minutes.

Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement. Si une irritation se développe et persiste, consulter un

médecin.

En cas d'ingestion : Appeler un médecin.

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Contact avec les yeux:

Irritation

L'inhalation des poussières peut provoquer les symptômes

suivants:

Irritation respiratoire

Toux

L'inhalation des fumées de décomposition peut provoquer les

symptômes suivants:

Risque d'oedème pulmonaire retardé.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 6.0 Date de révision: 14.09.2015 Date d'impression 21.09.2015

Troubles digestifs

L'absorption du produit dans le corps peut conduire à la formation de métémoglobine dont la concentration élevée

entraîne une cyanose.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

appropriés

: Jet d'eau à grand débit

Moyens d'extinction

inappropriés

: Mousse Sable

Poudre sèche

Halons

Dioxyde de carbone (CO2)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

 La combustion produit des fumées délétères et toxiques.
 Risque d'explosion si le produit est chauffé en ambiance confinée (par exemple tubes et tuyauteries) en particulier si il

est contaminé par des matières incompatibles.

Les produits de décomposition dangereux sont dus à une

combustion incomplète Oxydes d'azote (NOx)

Ammoniac

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers

: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Combinaison complète de protection contre les

produits chimiques

Information supplémentaire : Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux

de surface ou le réseau d'alimentation souterrain. Contacter les autorités locales compétentes.

Eviter l'inhalation des fumées de décomposition. S'assurer que les portes et les fenêtres sont ouvertes.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 6.0 Date de révision: 14.09.2015 Date d'impression 21.09.2015

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Éviter la formation de poussière.

Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans

danger.

Balayer pour éviter les risques de glissade.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la

protection de l'environnement

: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les

égouts.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin

d'élimination.

Ne pas mélanger avec de la sciure, des matières

combustibles ou organiques. Laisser le récipient ouvert.

Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8. Considérations relatives à l'élimination, voir section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une

manipulation sans danger

: Éviter la formation de poussière. Assurer une ventilation adéquate.

Tenir écarté des matériaux incompatibles.

N'utiliser que du matériel propre.

Indications pour la protection

contre l'incendie et

l'explosion

: Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Tenir à

l'écart des matières combustibles.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité. Nettoyer

régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 6.0 Date de révision: 14.09.2015 Date d'impression 21.09.2015

après manipulation du produit. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

: Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Restreindre la taille des tas (conformément à la réglementation locale) et laisser au moins un mètre de distance autour des tas de produits ensachés. Mettre en place un nettoyage systématique des locaux pour que les poussières ne s'accumulent pas sur les surfaces.

Matériaux appropriés pour les conteneurs: Plastiques Acier inoxydable Aluminium

Matériaux inappropriés pour les conteneurs: Cuivre Zinc

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 32 °C. Eviter de stocker en plein air. Protéger de l'humidité.

Précautions pour le stockage en commun

: Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Tenir écarté des matériaux incompatibles.

Voir chapitre 10.

Dans les exploitations agricoles, s'assurer que les engrais ne sont pas stockés à proximité de foin, paille, céréales,

carburant diesel, etc.

En cas de perte de confinement, faire particulièrement attention à ne pas mélanger avec d'autres engrais.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

: Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

| Composants | NoCAS | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle | Base |
|--------------------|-------|--|------------------------|--------|
| Poussières totales | | VME | 10 mg/m3 | FR VLE |



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 6.0 Date de révision: 14.09.2015 Date d'impression 21.09.2015

| Poussières | VME | 5 mg/m3 | FR VLE |
|-------------|-----|---------|--------|
| alvéolaires | | _ | |

DNEL:

nitrate d'ammonium : Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long-terme, Systémique

Valeur: 5,12 mg/kg

Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long-terme, Systémique

Valeur: 36 mg/m3

Utilisation finale: ConsommateursVoies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long-terme, Systémique

Valeur: 2,56 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long-terme, Systémique

Valeur: 8,9 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Long-terme, Systémique

Valeur: 2,56 mg/kg

PNEC:

Eau douce

Valeur: 0,45 mg/l

Eau de mer

Valeur: 0,045 mg/l

Utilisation/rejet intermittent(e)

Valeur: 4,5 mg/l

Installation de traitement des eaux résiduaires

Valeur: 18 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Veiller à une ventilation adéquate.

Avant tous travaux par point chaud et matériaux chauds sur des contenants et appareils ayant contenu du produit, les traces de produits doivent être éliminées par un lavage efficace à l'eau.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Des lunettes de sécurités ou masque de visage.

(EN 166)



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 6.0 Date de révision: 14.09.2015 Date d'impression 21.09.2015

Protection des mains

Remarques : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de

protection. Gants en caoutchouc ou en plastique Gants en

cuir

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de

coupures, d'abrasion et le temps de contact.

Protection de la peau et du

corps

: Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire : Le port d'un appareil respiratoire est requis en cas

d'exposition aux poussières.

Protection respiratoire conforme à EN 143 / EN 149.

Filtre de type : Filtre P1

Mesures de protection : S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des

douches de sécurité soient situés à proximité du poste de

travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les

égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux

dispositions locales.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : granulés, prills

Couleur : blanc, beige

Odeur : inodore

Seuil olfactif : Non applicable

pH : > 4,5, 10 %

Point de fusion : 169 °C

(1 013 hPa)



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 6.0 Date de révision: 14.09.2015 Date d'impression 21.09.2015

Point d'ébullition : Décomposition: Se décompose au-dessous du point

d'ébullition.

Point d'éclair : Non applicable, (inorganique)

Taux d'évaporation : négligeable

Inflammabilité (solide, gaz) : Ce produit n'est pas inflammable.

Limite d'explosivité,

supérieure

: Non applicable

Limite d'explosivité, inférieure : Non applicable

Pression de vapeur : négligeable

Densité de vapeur relative : Non applicable

Densité relative : 1,72 (20 °C)

Masse volumique apparente : 890 kg/m3

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : 1 870 g/l très soluble (20 °C)

Température d'auto-

inflammabilité

: donnée non disponible

Température de décomposition

: > 210 °C

Viscosité

Viscosité, dynamique : Non applicable (solide)

Propriétés explosives : Non explosif

les tests ONU de séries 1 et 2 Matières combustibles totales

sous forme de carbone: inférieur ou égal à 0.2 %

Risque d'explosion si le produit est chauffé en ambiance confinée (par exemple tubes et tuyauteries) en particulier si il

est contaminé par des matières incompatibles.

Propriétés comburantes : Peut aggraver un incendie; comburant.

9.2 Autres informations

Poids moléculaire : 80,04 g/mol



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 6.0 Date de révision: 14.09.2015 Date d'impression 21.09.2015

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Suite à des variations thermiques répétées au-dessus et en-dessous de 32°C, le produit devient poreux à cause du changement de structure cristalline, associé à une augmentation de la formation de poussières et une augmentation du volume des grains. Ceci peut conduire à une rupture des sacs et un retrait du produit.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Au contact de bases fortes, de l'ammoniac est libéré.

Libère des gaz nitreux au contact des acides forts.

Se décompose par chauffage.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Température > 170 °C

Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.

Tenir écarté des matériaux incompatibles. Exposition prolongée à l'air ou l'humidité.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Matières organiques

Agents réducteurs

Des matières combustibles Acides forts et bases fortes

Poudres métalliques

Cuivre

Alliage de cuivre

Zinc Chlorates Chromates permanganates

10.6 Produits de décomposition dangereux

Oxydes d'azote (NOx), Ammoniac



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 6.0 Date de révision: 14.09.2015 Date d'impression 21.09.2015

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Composants:

Nitrate d'ammonium (AN):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2 950 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50: > 88,8 mg/l

Méthode: Pas d'information disponible.

Toxicité aiguë par voie : DL50: > 5 000 mg/kg

cutanée Méthode: OCDE ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composants:

Nitrate d'ammonium (AN):

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404 Résultat: Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Composants:

Nitrate d'ammonium (AN):

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405 Résultat: Irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

Nitrate d'ammonium (AN):

Espèce: Souris

Méthode: OCDE Ligne directrice 429

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau. Substance d'essai: Nitrate d'ammonium et de calcium

Remarques: Références croisées

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 6.0 Date de révision: 14.09.2015 Date d'impression 21.09.2015

Nitrate d'ammonium (AN):

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Substance d'essai: Nitrate d'ammonium et de calcium

: Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Méthode: OCDE Ligne directrice 473

Résultat: négatif

Substance d'essai: Nitrate d'ammonium et de calcium

: Type de Test: Étude in vitro de mutations géniques sur

cellules de mammifères

Méthode: OCDE Ligne directrice 476

Résultat: négatif

Substance d'essai: nitrate de potassium

: Remarques: Compte tenu des données disponibles, les

critères de classification ne sont pas remplis.

Génotoxicité in vivo : Remarques: Compte tenu des données disponibles, les

critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Composants:

Nitrate d'ammonium (AN):

Remarques: Aucun effet indésirable n'a été signalé Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Composants:

Nitrate d'ammonium (AN):

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat

NOAEL: > 1500 mg/kg,

Méthode: OCDE Ligne directrice 422 Substance d'essai: nitrate de potassium

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les

critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Composants:

Nitrate d'ammonium (AN):

Evaluation: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 6.0 Date de révision: 14.09.2015 Date d'impression 21.09.2015

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Composants:

Nitrate d'ammonium (AN):

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

Nitrate d'ammonium (AN):

Espèce: Rat

NOAEL: 1 500 mg/kg Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 422 Substance d'essai: nitrate de potassium

Espèce: Rat

NOAEL: 256 mg/kg Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 364 jr

Méthode: OCDE ligne directrice 453 Substance d'essai: sulfate d'ammonium

Espèce: Rat

Voie d'application: Inhalation Durée d'exposition: 14 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 412

Toxicité par aspiration

Composants:

Nitrate d'ammonium (AN):

donnée non disponible

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Nitrate d'ammonium (AN):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 447 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Court terme

Toxicité pour la daphnie et : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 490 mg/l



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 6.0 Date de révision: 14.09.2015 Date d'impression 21.09.2015

les autres invertébrés

aquatiques

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Court terme

Substance d'essai: nitrate de potassium

Remarques: Eau douce

Toxicité pour les algues : CE50 : > 1 700 mg/l

Durée d'exposition: 10 jr

Substance d'essai: nitrate de potassium

Remarques: Eau de mer

Toxicité pour les bactéries : CE50 : > 1 000 mg/l

Durée d'exposition: 180 min

Type de Test: Inhibition de la respiration de boues activées

Substance d'essai: nitrate de sodium Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

: Remarques: étude scientifiquement injustifiée

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés

aquatiques (Toxicité

chronique)

: CE50: 555 mg/l Durée d'exposition: 7 ir

Espèce: Bullia digitalis (prosobranch gastropod)

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Nitrate d'ammonium (AN):

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la

biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances

inorganiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Nitrate d'ammonium (AN):

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

Nitrate d'ammonium (AN):

Mobilité : Milieu: Eau

Remarques: complètement soluble

: Milieu: Sol

Remarques: (NO3-), On ne s'attend pas à une absorption par



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 6.0 Date de révision: 14.09.2015 Date d'impression 21.09.2015

le sol.

: Milieu: Sol

Remarques: (NH4+), Après libération, est absorbé par le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique

supplémentaire

: Remarques: Éviter que le produit atteigne l'eau souterraine,

les organismes aquatiques ou le système d'égouts. Un important déversement accidentel peut causer des

impacts environnementaux tels que l'eutrophisation d'eaux de

surface closes.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Peut être évacué en décharge ou incinéré, si les

réglementations locales le permettent.

Éviter que le produit atteigne l'eau souterraine, les organismes aquatiques ou le système d'égouts. Ne pas éliminer avec les déchets ménagers.

Code Européen de déchets:

06 10 02 (déchets contenant des substances dangereuses)

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR : UN 2067 **IMDG** : UN 2067

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 6.0 Date de révision: 14.09.2015 Date d'impression 21.09.2015

ADR : ENGRAIS AU NITRATE D'AMMONIUM

IMDG : ENGRAIS AU NITRATE D'AMMONIUM

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 5.1

IMDG : 5.1

Classe de danger subsidiaire :

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Groupe d'emballage : III Numéro d'identification du : 50

danger

Étiquettes : 5.1 Code de restriction en : E

tunnels IMDG

Groupe d'emballage : III

EmS Code : F-H, S-Q

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Dangereux pour : non

l'environnem ent

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Renseignement spécial n'est pas nécessaire.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Remarques : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII)

: Nitrate d'ammonium (AN) Ne devrait pas être fourni à des utilisateurs non-professionnels.

Voir l'annexe XVII du règlement



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 6.0 Date de révision: 14.09.2015 Date d'impression 21.09.2015

(CE) n o 1907/2006 pour Conditions de restriction

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des

dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Catégorie Quantité 1 Quantité 2
P8 LIQUIDES ET SOLIDES 50 t 200 t

COMBURANTS

Autres réglementations : Stockage : concerné par la rubrique 4702-II (ex 1331-II) de la

Nomenclature des Installations Classées.

Décret no 2005-989 du 10 août 2005 modifiant la

nomenclature des installations classées.

Décret n°89-3 du 3 janvier 1989 fixant des valeurs limites dans les eaux destinées à l'alimentation humaine, concernant le nitrate d'ammonium : 50 mg/l en NO3- et 0.1 mg/l en NH4+

Réglementation engrais :

Arrêté du 3 mai 2002 concernant la résistance à la détonation

des engrais à plus de 28 % d'azote

Règlement (CE) no 2003/2003 relatif aux engrais

Règlement (UE) no 98/2013 du Parlement européen et du Conseil du 15 janvier 2013 sur la commercialisation et

l'utilisation de précurseurs d'explosifs:

Annexe II

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

SECTION 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H272 : Peut aggraver un incendie; comburant. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

Texte complet pour autres abréviations

Eye Irrit. : Irritation oculaire

Ox. Sol. : Matières solides comburantes

Information supplémentaire

Conseils relatifs à la

formation

: Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.,

Formation régulière de tous les employés impliqués dans le transport de matières dangereuses (conformément au

chapitre 1.3 de l'ADR).



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 6.0 Date de révision: 14.09.2015 Date d'impression 21.09.2015

Autres informations : Publiée suivant le règlement (CE) nº 1907/2006, Annexe II, et

à ses amendements.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les

éditions précédentes.

Editeur : Borealis, Group Product Stewardship / Maarit Vakkala

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité Chemical Safety Report, Ammonium Nitrate. FARM REACH

Consortium, 2015

Clause de non-responsabilité

Selon les données dont nous disposons, l'information contenue dans le présent document est exacte et fiable en date de sa publication; toutefois, nous ne prenons aucune responsabilité vis-à-vis de l'exactitude et de la complétude de ces informations.

Borealis n'assume aucune obligation de garantie en dehors de la description contenue dans le présent document. Aucune partie de ce document ne peut être considérée comme une garantie que le produit est propre à la vente ou à l'utilisation pour un objectif précis.

Le contrôle et les tests de nos produits restent à la responsabilité du client, afin de déterminer si les produits sont utilisables par le client pour un objectif souhaité. Le client est responsable d'utiliser, de traiter et de manipuler nos produits d'une manière appropriée, sûre et légale.

Nous ne prenons aucune responsabilité pour l'utilisation des produits Borealis avec d'autres matériaux. Les informations présentées dans le présent document s'appliquent à nos produits uniquement dans les cas où ceux-ci ne sont utilisés avec aucun autre matériau tiers.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 6.0 Date de révision: 14.09.2015 Date d'impression 21.09.2015

Utilisations identifiées:

Utilisation: Fabrication

Groupes d'utilisateurs principaux

Secteurs d'utilisation finale Catégories de processus : **SU3:** Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

: SU 3: Production Industrielle (Tout)

: PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition

improbable

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec

exposition momentanée maîtrisée

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots

(synthèse ou formulation)

PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'avancities

d'exposition.

PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des

installations non spécialisées

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des

installations spécialisées

PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pe-

sage)

PROC14: Production de préparations ou d'articles par

pastillage, compression, extrusion, granulation

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Catégories de rejet dans

l'environnem ent

: ERC1: Fabrication de substances

Utilisation: Formulation

Groupes d'utilisateurs principaux

: SU3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en

tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Secteurs d'utilisation finale Catégorie de produit chimique

Catégories de processus

: **SU 10:** Formulation

tégorie de produit chimique : PC12: Engrais

: PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec

exposition momentanée maîtrisée

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots

(synthèse ou formulation)

PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres





conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 6.0 Date de révision: 14.09.2015 Date d'impression 21.09.2015

processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.

PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)

PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage **PROC14:** Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Catégories de rejet dans l'environnement

: **ERC2**: Formulation de préparations

Utilisation: Utilisation industrielle, Utilisation en tant intermédiaire

Groupes d'utilisateurs principaux : SU3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en

tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Secteurs d'utilisation finale : SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande

échelle (y compris les produits pétroliers)

Catégorie de produit chimique : PC19: Intermédiaire

Catégories de processus : **PROC1**: Utilisation dans des processus fermés, exposition

improbable

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec

exposition momentanée maîtrisée

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots

(synthèse ou formulation)

PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités

d'exposition.

PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/

ou importants)

PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 6.0 Date de révision: 14.09.2015 Date d'impression 21.09.2015

installations non spécialisées

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

sage)

PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage **PROC14:** Production de préparations ou d'articles par

pastillage, compression, extrusion, granulation

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Catégories de rejet dans

l'environnem ent

: **ERC6a**: Utilisation industrielle ayant pour résultat la

fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)

Utilisation: Utilisation professionnelle, Utilisation engendrant une dispersion large

Groupes d'utilisateurs principaux : **SU 22:** Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Secteurs d'utilisation finale : SU1: Agriculture, sylviculture, pêche

Catégorie de produit chimique : PC12: Engrais

Catégories de processus : PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec

exposition momentanée maîtrisée

PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/

ou importants)

PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des

installations non spécialisées

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des

installations spécialisées

PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pe-

sage)

PROC11: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

Catégories de rejet dans l'environnement

: **ERC8b**, **ERC8e**: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts, Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en

systèmes ouverts



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 6.0 Date de révision: 14.09.2015 Date d'impression 21.09.2015

Utilisation: Utilisation par les consommateurs, Utilisation engendrant une dispersion large

Groupes d'utilisateurs principaux : SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés

(= public général = consommateurs)

Catégorie de produit chimique : PC12: Engrais

Catégories de rejet dans : **ERC8b, ERC8e:** Utilisation intérieure à grande dispersion de l'environnement substances réactives en systèmes ouverts, Utilisation

substances réactives en systèmes ouverts, Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en

systèmes ouverts



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 6.0 Date de révision: 14.09.2015 Date d'impression 21.09.2015

1. Titre court du scénario d'exposition: Fabrication

Groupes d'utilisateurs principaux

Secteurs d'utilisation finale Catégories de processus : **SU3**: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

: SU 3: Production Industrielle (Tout)

: **PROC1:** Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.

PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des

installations non spécialisées

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC14: Production de préparations ou d'articles par

pastillage, compression, extrusion, granulation

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Catégories de rejet dans

l'environnem ent

ERC1: Fabrication de substances

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC1: Fabrication de substances

Remarques : L'évaluation de l'exposition et la caractérisation du risque ne

sont pas nécessaires pour l'environnement.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: Fabrication, Mesures générales



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 6.0 Date de révision: 14.09.2015 Date d'impression 21.09.2015

PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC14, PROC15: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable, Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée, Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation), Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition., Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées, Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées, Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pe-sage), Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation, Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Caractéristiques du produit

Concentration de la Substance

dans le Mélange/l'Article

: Couvre les concentrations jusqu'à 100 %.

Forme Physique (au moment de

l'utilisation)

: Solide, faible empoussièrement

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : < 8 h

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Extérieur / Intérieur : Intérieur Vitesse de ventilation par heure : 1 - 3

Remarques : On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est

mis-en-oeuvre.

Conditions et mesures techniques

Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Assurer un bon niveau de ventilation générale (au moins 1 à 3 changements d'air par heure). Laver immédiatement la contamination de la peau.

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

Systèmes de gestion intégrés de sécurité

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Protection de la peau, Vêtements de protection à manches longues, Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.

Protection des yeux, Lunettes



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 6.0 Date de révision: 14.09.2015 Date d'impression 21.09.2015

Protection respiratoire, non

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

Conseils supplémentaires de bonne pratique

: Minimiser le nombre de personnes exposées., Extraction efficace du contaminant., Minimisation des phases manuelles., Eviter le contact avec des outils et des objets contaminés., Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail., À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: Fabrication PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Exposition par la peau : Un côté de main seulement (240 cm2)

Conditions et mesures techniques

Mesures de confinement Système clos (contact minimum pendant les opérations de routine)

2.4 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: Fabrication PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Exposition par la peau : Palmes des deux mains (480 cm2)

Conditions et mesures techniques

Mesures de confinement Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

2.5 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: Fabrication PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Exposition par la peau : Un côté de main seulement (240 cm2)

Conditions et mesures techniques

Mesures de confinement Procédé fermé par lots avec exposition contrôlée occasionnelle.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 6.0 Date de révision: 14.09.2015 Date d'impression 21.09.2015

2.6 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: Fabrication PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Exposition par la peau : Palmes des deux mains (480 cm2)

Conditions et mesures techniques

Mesures de confinement Procédé semi-fermé par lots avec exposition contrôlée occasionnelle.

2.7 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: Fabrication PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Exposition par la peau : Deux mains (960 cm2)

Conditions et mesures techniques

Mesures de confinement non

2.8 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: Fabrication PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Exposition par la peau : Deux mains (960 cm2)

Conditions et mesures techniques

Mesures de confinement Procédé semi-fermé par lots avec exposition contrôlée occasionnelle.

2.9 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: Fabrication PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pe-sage)

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Exposition par la peau : Palmes des deux mains (480 cm2)



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 6.0 Date de révision: 14.09.2015 Date d'impression 21.09.2015

Conditions et mesures techniques

Mesures de confinement Procédé semi-fermé par lots avec exposition contrôlée occasionnelle.

2.10 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour:

Fabrication

PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Exposition par la peau : Palmes des deux mains (480 cm2)

Conditions et mesures techniques

Mesures de confinement non

2.11 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour:

Fabrication

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Exposition par la peau : Un côté de main seulement (240 cm2)

Conditions et mesures techniques

Mesures de confinement non

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

| Contribution au Scénario | Méthodes d'Evaluation de l'Exposition | Conditions spécifiques | Compartiment | Type de valeur | Niveau d'exposition | RCR |
|--------------------------|---|--|--------------|----------------|------------------------|-----|
| ERC1 | | | Autres | | | |
| Remarques: | | L'évaluation de l'exposition et la caractérisation du risque ne sont pas nécessaires pour l'environnement. | | | | |

Travailleurs

| Contribution | on Méthodes | Conditions spécifiques | Type de valeur | Niveau | RCR |
|--------------|---------------------|------------------------|----------------|--------------|-----|
| au Scéna | rio d'Evaluation de | | | d'exposition | |
| | l'Exposition | | | | |



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

| Version 6.0 | | Date de révision: 14.09 | .2015 | Date d'impression 2 | 21.09.2015 |
|-------------|------------|---|------------------|--------------------------|------------|
| PROC1 | ECETOC TRA | Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme | Inhalation | 0,01 mg/m³ | < 0,01 |
| | | Intérieur, Systémique, Long terme | Dermale | 0,003 mg/kg p.c./jour | < 0,01 |
| | | Systémique, Long terme | toutes les voies | | < 0,01 |
| PROC2 | ECETOC TRA | Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme | Inhalation | 0,01 mg/m³ | < 0,01 |
| | | Systémique, Long terme | Dermale | 0,137 mg/kg p.c./jour | 0,027 |
| | | Systémique, Long terme | toutes les voies | | 0,027 |
| PROC3 | ECETOC TRA | Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme | Inhalation | 0,1 mg/m³ | < 0,01 |
| | | Intérieur, Systémique, Long terme | Dermale | 0,069 mg/kg p.c./jour | 0,013 |
| | | Systémique, Long terme | toutes les voies | | 0,016 |
| PROC4 | ECETOC TRA | Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme | Inhalation | 0,5 mg/m³ | 0,014 |
| | | Intérieur, Systémique, Long terme | Dermale | 0,686 mg/kg p.c./jour | 0,134 |
| | | Systémique, Long terme | toutes les voies | | 0,148 |
| PROC8a | ECETOC TRA | Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme | Inhalation | 0,5 mg/m³ | 0,014 |
| | | Intérieur, Systémique, Long terme | Dermale | 1,371 mg/kg p.c./jour | 0,268 |
| | | Systémique, Long terme | toutes les voies | | 0,282 |
| PROC8b | ECETOC TRA | Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme | Inhalation | 0,1 mg/m³ | < 0,01 |
| | | Intérieur, Systémique, Long terme | Dermale | 1,371 mg/kg p.c./jour | 0,268 |
| | | Systémique, Long terme | toutes les voies | | 0,271 |
| PROC9 | ECETOC TRA | Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme | Inhalation | 0,1 mg/m³ | < 0,01 |
| | | Intérieur, Systémique, Long terme | Dermale | 0,686 mg/kg p.c./jour | 0,134 |





conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 6.0 Date de révision: 14.09.2015 Date d'impression 21.09.2015

| | | Systémique, Long terme | toutes les voies | | 0,137 |
|--|------------|-------------------------------|---------------------|-----------------------|--------------|
| PROC14 | ECETOC TRA | Intérieur sans Ventilation | Inhalation | 0,1 mg/m ³ | < 0,01 |
| | | avec Aspiration à la | | | |
| | | Source, Systémique, | | | |
| | | Long terme | | | |
| | | Intérieur, Systémique, | Dermale | 0,343 mg/kg | 0,067 |
| | | Long terme | | p.c./jour | |
| | | Systémique, Long terme | toutes les voies | | 0,07 |
| PROC15 | ECETOC TRA | Intérieur sans Ventilation | Inhalation | 0,1 mg/m³ | < 0,01 |
| | | avec Aspiration à la | | | |
| | | Source, Systémique, | | | |
| | | Long terme | | | |
| | | Intérieur, Systémique, | Dermale | 0,034 mg/kg | < 0,01 |
| | | Long terme | | p.c./jour | |
| | | Systémique, Long terme | toutes les voies | | < 0,01 |
| Remarques: | | LEV = Ventilation locale. | | | |
| | | Dermique, local, à long ter | me: il n'y a pas de | DNEL disponible | ni de valeur |
| | | de référence appropriée de | onc une estimation | n d'exposition derm | ique |
| quantitative n'est pas significative. | | | | | |
| Evaluation qualitative : comme un équipement de protection personnelle | | | | | |
| | | est porté, le risque d'effets | locaux via une ex | position à long terr | me est |
| | | considéré comme contrôlé | | | |

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

La fiche de données de sécurité disponible indique à l'utilisateur les mesures de gestion des risques et les conditions opérationnelles qui lui permettent de travailler en toute sécurité avec la substance ou le mélange. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles sont adoptées, l'utilisateur doit veiller à ce que les risques soient gérés au moins à un niveau équivalent.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 6.0 Date de révision: 14.09.2015 Date d'impression 21.09.2015

1. Titre court du scénario d'exposition: Formulation

Groupes d'utilisateurs principaux

: **SU3:** Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Secteurs d'utilisation finale Catégorie de produit chimique : **SU 10:** Formulation : **PC12:** Engrais

Catégories de processus

: PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec

exposition momentanée maîtrisée

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots

(synthèse ou formulation)

PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités

d'exposition.

PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la

formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/

ou importants)

PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des

installations non spécialisées

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des

installations spécialisées

PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pe-

sage)

PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage **PROC14:** Production de préparations ou d'articles par

pastillage, compression, extrusion, granulation

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Catégories de rejet dans

l'environnem ent

: **ERC2**: Formulation de préparations

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2: Formulation de préparations

Remarques : L'évaluation de l'exposition et la caractérisation du risque ne

sont pas nécessaires pour l'environnement.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 6.0 Date de révision: 14.09.2015 Date d'impression 21.09.2015

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour:

Formulation, Mesures générales

PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC13, PROC14, PROC15: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée, Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation), Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition., Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants), Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées, Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées, Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pe-sage), Traitement d'articles par trempage et versage, Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation, Utilisation en tant que réactif de laboratoire, PC12: Engrais

Caractéristiques du produit

Concentration de la Substance

dans le Mélange/l'Article

: Couvre les concentrations jusqu'à 100 %.

Forme Physique (au moment de

l'utilisation)

: Solide, Liquide, Empoussièrement: Faible

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : < 8 h

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Extérieur / Intérieur : Intérieur Vitesse de ventilation par heure : 1 - 3

Remarques : On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est

mis-en-oeuvre.

Conditions et mesures techniques

Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Assurer un bon niveau de ventilation générale (au moins 1 à 3 changements d'air par heure). Laver immédiatement la contamination de la peau.

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

Systèmes de gestion intégrés de sécurité

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Protection de la peau, Vêtements de protection à manches longues, Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 6.0 Date de révision: 14.09.2015 Date d'impression 21.09.2015

l'employé.

Protection des yeux, Des lunettes de sécurités ou masque de visage.

Protection respiratoire, non

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

Conseils supplémentaires de bonne pratique

: Minimiser le nombre de personnes exposées., Extraction efficace du contaminant., Minimisation des phases manuelles., Eviter le contact avec des outils et des objets contaminés., Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail., À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour:

Formulation

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Exposition par la peau : Palmes des deux mains (480 cm2)

Conditions et mesures techniques

Mesures de confinement Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

2.4 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour:

Formulation

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Exposition par la peau : Un côté de main seulement (240 cm2)

Conditions et mesures techniques

Mesures de confinement Procédé fermé par lots avec exposition contrôlée occasionnelle.

2.5 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour:

Formulation



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 6.0 Date de révision: 14.09.2015 Date d'impression 21.09.2015

PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Exposition par la peau : Palmes des deux mains (480 cm2)

Conditions et mesures techniques

Mesures de confinement Procédé semi-fermé par lots avec exposition contrôlée occasionnelle.

2.6 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour:

Formulation

PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Exposition par la peau : Palmes des deux mains (480 cm2)

Conditions et mesures techniques

Mesures de confinement non

2.7 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour:

Formulation

PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Exposition par la peau : Deux mains (960 cm2)

Conditions et mesures techniques

Mesures de confinement non

2.8 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour:

Formulation

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 6.0 Date de révision: 14.09.2015 Date d'impression 21.09.2015

Exposition par la peau : Deux mains (960 cm2)

Conditions et mesures techniques

Mesures de confinement Procédé semi-fermé par lots avec exposition contrôlée occasionnelle.

2.9 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: Formulation

PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pe-sage)

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Exposition par la peau : Palmes des deux mains (480 cm2)

Conditions et mesures techniques

Mesures de confinement Procédé semi-fermé par lots avec exposition contrôlée occasionnelle.

2.10 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour:

Formulation

PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Exposition par la peau : Palmes des deux mains (480 cm2)

Conditions et mesures techniques

Mesures de confinement non

2.11 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour:

Formulation

PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Exposition par la peau : Palmes des deux mains (480 cm2)

Conditions et mesures techniques

Mesures de confinement non



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 6.0 Date de révision: 14.09.2015 Date d'impression 21.09.2015

2.12 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour:

Formulation

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Exposition par la peau : Un côté de main seulement (240 cm2)

Conditions et mesures techniques

Mesures de confinement non

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

| Contribution au Scénario | Méthodes d'Evaluation de l'Exposition | Conditions spécifiques | Compartiment | Type de valeur | Niveau d'exposition | RCR |
|--------------------------|---|--|--------------|-------------------|------------------------|-----|
| ERC2 | | | Autres | | | |
| Remarques: | | L'évaluation de l'exposition et la caractérisation du risque ne sont pas nécessaires pour l'environnement. | | | | |

Travailleurs

| Contribution au Scénario | Méthodes d'Evaluation de l'Exposition | Conditions spécifiques | Type de valeur | Niveau d'exposition | RCR |
|--------------------------|---|---|------------------|--------------------------|--------|
| PROC2 | ECETOC TRA | Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme | Inhalation | 0,01 mg/m ³ | < 0,01 |
| | | Systémique, Long terme | Dermale | 0,137 mg/kg p.c./jour | 0,027 |
| | | Systémique, Long terme | toutes les voies | | 0,027 |
| PROC3 | ECETOC TRA | Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme | Inhalation | 0,1 mg/m³ | < 0,01 |
| | | Intérieur, Systémique, Long terme | Dermale | 0,069 mg/kg p.c./jour | 0,013 |
| | | Systémique, Long terme | toutes les voies | | 0,016 |
| PROC4 | ECETOC TRA | Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme | Inhalation | 0,5 mg/m³ | 0,014 |
| | | Intérieur, Systémique, Long terme | Dermale | 0,686 mg/kg p.c./jour | 0,134 |



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 6.0 Date de révision: 14.09.2015 Date d'impression 21.09.2015

| avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme Intérieur, Systémique, Long terme toutes les voies PROC8a ECETOC TRA Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme Intérieur, Systémique, Long terme toutes les voies PROC8b ECETOC TRA Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme PROC8b ECETOC TRA Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme toutes les voies PROC8b ECETOC TRA Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme toutes les voies PROC9 ECETOC TRA Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme toutes les voies PROC9 ECETOC TRA Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme toutes les voies PROC13 ECETOC TRA Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme toutes les voies PROC13 ECETOC TRA Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme toutes les voies PROC14 ECETOC TRA Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme toutes les voies PROC14 ECETOC TRA Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme toutes les voies PROC14 ECETOC TRA Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme toutes les voies PROC14 ECETOC TRA Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme toutes les voies PROC14 ECETOC TRA Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme toutes les voies PROC15 ECETOC TRA Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme toutes les voies PROC16 ECETOC TRA Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme toutes les voies PROC17 ECETOC TRA Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme toutes les voies PROC18 ECETOC TRA Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, | | | Systémique, Long terme | toutes les voies | | 0,148 |
|--|--------|------------|---|------------------|-------------|--------|
| PROC8a ECETOC TRA Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme Intérieur, Systémique, Long terme Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme Intérieur, Systémique, Long terme Intérieur, Systémique, Long terme Intérieur, Systémique, Long terme Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme Intérieur, Systémique, L | PROC5 | ECETOC TRA | avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme | Inhalation | 0,5 mg/m³ | 0,014 |
| PROC8a ECETOC TRA Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme Intérieur, Systémique, Long terme toutes les voies PROC8b ECETOC TRA Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme Intérieur, Systémique, Long terme Intérieur, Systémique, Long terme Intérieur, Systémique, Long terme PROC9 ECETOC TRA Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme Intérieur, Systémique, Long terme PROC13 ECETOC TRA Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme Intérieur, Systémique, Dermale Intérieur, Systémique, Long terme | | | | Dermale | | 0,268 |
| avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme Intérieur, Systémique, Dermale PROC8b ECETOC TRA Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme Intérieur, Systémique, Long terme Intérieur, Systémique, Long terme Intérieur, Systémique, Long terme Intérieur, Systémique, Long terme Systémique, Long terme Intérieur, Systémique, Long terme PROC9 ECETOC TRA Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme Intérieur, Systémique, Long terme Intérieur, Systémique, Long terme Intérieur, Systémique, Long terme Systémique, Long terme Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme Intérieur, Systémique, Dermale Inhalation O,1 mg/m³ O,2 O,2 O,3 O,4 O,5 O,5 O,6 O,6 O,7 O,7 O,7 O,8 O,8 O,9 O,9 O,9 O,9 O,9 O,9 | | | Systémique, Long terme | toutes les voies | | 0,282 |
| Long terme Systémique, Long terme toutes les voies O,2 | PROC8a | ECETOC TRA | avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme | | _ | 0,014 |
| PROC8b ECETOC TRA Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme Intérieur, Systémique, Long terme toutes les voies PROC9 ECETOC TRA Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme Intérieur, Systémique, Long terme toutes les voies PROC9 ECETOC TRA Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme Intérieur, Systémique, Long terme toutes les voies PROC13 ECETOC TRA Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme Intérieur, Systémique, Long terme toutes les voies PROC14 ECETOC TRA Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme Systémique, Long terme toutes les voies PROC14 ECETOC TRA Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme Intérieur, Systémique, Long terme toutes les voies PROC14 ECETOC TRA Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme Intérieur, Systémique, Long terme toutes les voies PROC14 ECETOC TRA Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme Intérieur, Systémique, Long terme Intérieur, Systémique, Dermale 0,343 mg/kg p.c./jour | | | Long terme | Dermale | | 0,268 |
| avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme Intérieur, Systémique, Long terme toutes les voies PROC9 ECETOC TRA Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme Intérieur, Systémique, Long terme Intérieur, Systémique, Long terme Intérieur, Systémique, Long terme Systémique, Long terme toutes les voies PROC13 ECETOC TRA Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme Intérieur, Systémique, Long terme toutes les voies PROC13 ECETOC TRA Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme Intérieur, Systémique, Dermale 1,371 mg/kg p.c./jour Systémique, Long terme toutes les voies PROC14 ECETOC TRA Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme Intérieur, Systémique, Long terme toutes les voies PROC14 ECETOC TRA Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme Intérieur, Systémique, Dermale 0,343 mg/kg p.c./jour | | | Systémique, Long terme | toutes les voies | | 0,282 |
| Long terme Systémique, Long terme toutes les voies PROC9 PROC9 ECETOC TRA Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme Intérieur, Systémique, Long terme Systémique, Long terme Systémique, Long terme Systémique, Long terme Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme Intérieur, Systémique, Long terme Intérieur, Systémique, Long terme Intérieur, Systémique, Long terme Intérieur, Systémique, Long terme Systémique, Long terme Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme PROC14 ECETOC TRA Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme Intérieur, Systémique, Long terme | PROC8b | ECETOC TRA | avec Aspiration à la Source, Systémique, | Inhalation | 0,1 mg/m³ | < 0,01 |
| PROC9 ECETOC TRA Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme Intérieur, Systémique, Long terme Systémique, Long terme ECETOC TRA Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme PROC13 ECETOC TRA Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme Intérieur, Systémique, Long terme Intérieur, Systémique, Long terme Systémique, Long terme ECETOC TRA Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme ECETOC TRA Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme Intérieur, Systémique, Dermale O,343 mg/kg p.c./jour | | | | Dermale | | 0,268 |
| avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme Intérieur, Systémique, Dermale 0,686 mg/kg p.c./jour Systémique, Long terme toutes les voies PROC13 ECETOC TRA Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme Intérieur, Systémique, Long terme Intérieur, Systémique, Dermale 1,371 mg/kg p.c./jour Systémique, Long terme toutes les voies PROC14 ECETOC TRA Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme Intérieur, Systémique, Long terme | | | Systémique, Long terme | toutes les voies | | 0,271 |
| Intérieur, Systémique, Long terme Systémique, Long terme toutes les voies PROC13 ECETOC TRA Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme Intérieur, Systémique, Long terme Systémique, Long terme ECETOC TRA Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme Systémique, Long terme ECETOC TRA Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme Intérieur, Systémique, Long terme Dermale 0,343 mg/kg p.c./jour | PROC9 | ECETOC TRA | avec Aspiration à la Source, Systémique, | Inhalation | 0,1 mg/m³ | < 0,01 |
| PROC13 ECETOC TRA Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme Intérieur, Systémique, Long terme Intérieur, Systémique, Long terme Systémique, Long terme ECETOC TRA Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme PROC14 ECETOC TRA Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme Intérieur, Systémique, Long terme | | | Intérieur, Systémique, | Dermale | | 0,134 |
| PROC13 ECETOC TRA Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme Intérieur, Systémique, Long terme Systémique, Long terme ECETOC TRA Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme PROC14 ECETOC TRA Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme Intérieur, Systémique, Long terme | | | | toutes les voies | ' ' | 0,137 |
| Intérieur, Systémique, Long terme Systémique, Long terme toutes les voies PROC14 ECETOC TRA Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme Intérieur, Systémique, Long terme Intérieur, Systémique, Long terme O,343 mg/kg p.c./jour | PROC13 | ECETOC TRA | Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, | | 0,1 mg/m³ | < 0,01 |
| PROC14 ECETOC TRA Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme Intérieur, Systémique, Long terme Intérieur sans Ventilation Inhalation Inhalati | | | | Dermale | | 0,268 |
| PROC14 ECETOC TRA Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme Intérieur, Systémique, Long terme O,343 mg/kg p.c./jour | | | Systémique, Long terme | toutes les voies | • | 0,271 |
| Long terme p.c./jour | PROC14 | ECETOC TRA | Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, | Inhalation | 0,1 mg/m³ | < 0,01 |
| Systémique, Long terme toutes les voies 0, | | | | Dermale | | 0,067 |
| | | | Systémique, Long terme | toutes les voies | | 0,07 |
| | PROC15 | ECETOC TRA | Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, | | 0,1 mg/m³ | < 0,01 |
| | | | | Dermale | 0,034 mg/kg | < 0,01 |



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 6.0 Date de révision: 14.09.2015 Date d'impression 21.09.2015

| | Long terme | | p.c./jour | |
|--|---|------------------|-----------|--------|
| | Systémique, Long terme | toutes les voies | | < 0,01 |
| Remarques: | LEV = Ventilation locale. | | | |
| Dermique, local, à long terme: il n'y a pas de DNEL disponible de référence appropriée donc une estimation d'exposition derm quantitative n'est pas significative. | | | | |
| | Evaluation qualitative : comme un équipement de protection perso est porté, le risque d'effets locaux via une exposition à long terme considéré comme contrôlé. | | | |

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 6.0 Date de révision: 14.09.2015 Date d'impression 21.09.2015

Titre court du scénario d'exposition: Utilisation industrielle, Utilisation en tant intermédiaire

Groupes d'utilisateurs principaux

: **SU3**: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en

tant que telles ou en préparations sur sites industriels Secteurs d'utilisation finale

: SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande

échelle (y compris les produits pétroliers)

Catégorie de produit chimique

Catégories de processus

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition

improbable

: PC19: Intermédiaire

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec

exposition momentanée maîtrisée

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots

(synthèse ou formulation)

PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités

d'exposition.

PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/

ou importants)

PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des

installations non spécialisées

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des

installations spécialisées

PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pe-

PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage PROC14: Production de préparations ou d'articles par

pastillage, compression, extrusion, granulation

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Catégories de rejet dans

'environnem ent

: **ERC6a**: Utilisation industrielle ayant pour résultat la

fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC6a: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)

: L'évaluation de l'exposition et la caractérisation du risque ne Remarques



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 6.0 Date de révision: 14.09.2015 Date d'impression 21.09.2015

sont pas nécessaires pour l'environnement.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: Utilisation en tant intermédiaire, Mesures générales

PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC13, PROC14, PROC15: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable, Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée, Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation), Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition., Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants), Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées, Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées, Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pe-sage), Traitement d'articles par trempage et versage, Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation, Utilisation en tant que réactif de laboratoire, PC19: Intermédiaire

Caractéristiques du produit

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article

: Couvre les concentrations jusqu'à 100 %.

Forme Physique (au moment de

l'utilisation)

: Solide, Liquide, Empoussièrement: Faible

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : < 8 h

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Extérieur / Intérieur : Intérieur Vitesse de ventilation par heure : 1 - 3

Remarques : On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est

mis-en-oeuvre.

Conditions et mesures techniques

Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Assurer un bon niveau de ventilation générale (au moins 1 à 3 changements d'air par heure). Laver immédiatement la contamination de la peau.

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 6.0 Date de révision: 14.09.2015 Date d'impression 21.09.2015

Systèmes de gestion intégrés de sécurité

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Protection de la peau, Vêtements de protection à manches longues, Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.

Lunettes

Protection respiratoire, non

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

Conseils supplémentaires de bonne pratique

: Minimiser le nombre de personnes exposées., Extraction efficace du contaminant., Minimisation des phases manuelles., Eviter le contact avec des outils et des objets contaminés., Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail., À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: Utilisation en tant intermédiaire

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Exposition par la peau : Un côté de main seulement (240 cm2)

Conditions et mesures techniques

Mesures de confinement Système clos (contact minimum pendant les opérations de routine)

2.4 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: Utilisation en tant intermédiaire

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Exposition par la peau : Palmes des deux mains (480 cm2)

Conditions et mesures techniques

Mesures de confinement Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 6.0 Date de révision: 14.09.2015 Date d'impression 21.09.2015

maîtrisée

2.5 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: Utilisation en tant intermédiaire

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Exposition par la peau : Un côté de main seulement (240 cm2)

Conditions et mesures techniques

Mesures de confinement Procédé fermé par lots avec exposition contrôlée occasionnelle.

2.6 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: Utilisation en tant intermédiaire

PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Exposition par la peau : Palmes des deux mains (480 cm2)

Conditions et mesures techniques

Mesures de confinement Procédé semi-fermé par lots avec exposition contrôlée occasionnelle.

2.7 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: Utilisation en tant intermédiaire

PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Exposition par la peau : Palmes des deux mains (480 cm2)

Conditions et mesures techniques

Mesures de confinement non

2.8 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: Utilisation en tant intermédiaire

PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 6.0 Date de révision: 14.09.2015 Date d'impression 21.09.2015

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Exposition par la peau : Deux mains (960 cm2)

Conditions et mesures techniques

Mesures de confinement non

2.9 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: Utilisation en tant intermédiaire

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Exposition par la peau : Deux mains (960 cm2)

Conditions et mesures techniques

Mesures de confinement Procédé semi-fermé par lots avec exposition contrôlée occasionnelle.

2.10 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: Utilisation en tant intermédiaire

PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pe-sage)

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Exposition par la peau : Palmes des deux mains (480 cm2)

Conditions et mesures techniques

Mesures de confinement Procédé semi-fermé par lots avec exposition contrôlée occasionnelle.

2.11 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: Utilisation en tant intermédiaire

PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Exposition par la peau : Palmes des deux mains (480 cm2)

Conditions et mesures techniques

Mesures de confinement non



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 6.0 Date de révision: 14.09.2015 Date d'impression 21.09.2015

2.12 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: Utilisation en tant intermédiaire

PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Exposition par la peau : Palmes des deux mains (480 cm2)

Conditions et mesures techniques

Mesures de confinement non

2.13 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: Utilisation en tant intermédiaire

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Exposition par la peau : Un côté de main seulement (240 cm2)

Conditions et mesures techniques

Mesures de confinement non

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

| Contribution au Scénario | Méthodes d'Evaluation de l'Exposition | Conditions spécifiques | Compartiment | Type de valeur | Niveau d'exposition | RCR | |
|-----------------------------------|---|--|--------------|-------------------|------------------------|-----|--|
| ERC6a | | | Autres | | | | |
| Remarques: | | L'évaluation de l'exposition et la caractérisation du risque ne sont pas | | | | | |
| nécessaires pour l'environnement. | | | | | | | |

Travailleurs

| Contribution au Scénario | Méthodes d'Evaluation de l'Exposition | Conditions spécifiques | Type de valeur | Niveau d'exposition | RCR |
|--------------------------|---|---|----------------|--------------------------|--------|
| PROC1 | ECETOC TRA | Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme | Inhalation | 0,01 mg/m ³ | < 0,01 |
| | | Intérieur, Systémique, Long terme | Dermale | 0,003 mg/kg p.c./jour | < 0,01 |



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 6.0 Date de révision: 14.09.2015 Date d'impression 21.09.2015

| | | Systémique, Long terme | toutes les voies | | < 0,01 |
|--------|------------|---|------------------|--------------------------|--------|
| PROC2 | ECETOC TRA | Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme | Inhalation | 0,01 mg/m³ | < 0,01 |
| | | Systémique, Long terme | Dermale | 0,137 mg/kg p.c./jour | 0,027 |
| | | Systémique, Long terme | toutes les voies | | 0,027 |
| PROC3 | ECETOC TRA | Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme | Inhalation | 0,1 mg/m³ | < 0,01 |
| | | Intérieur, Systémique, Long terme | Dermale | 0,069 mg/kg p.c./jour | 0,013 |
| | | Systémique, Long terme | toutes les voies | | 0,016 |
| PROC4 | ECETOC TRA | Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme | Inhalation | 0,5 mg/m³ | 0,014 |
| | | Intérieur, Systémique, Long terme | Dermale | 0,686 mg/kg p.c./jour | 0,134 |
| | | Systémique, Long terme | toutes les voies | , , | 0,148 |
| PROC5 | ECETOC TRA | Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme | Inhalation | 0,5 mg/m³ | 0,014 |
| | | Intérieur, Systémique, Long terme | Dermale | 1,371 mg/kg p.c./jour | 0,268 |
| | | Systémique, Long terme | toutes les voies | | 0,282 |
| PROC8a | ECETOC TRA | Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme | Inhalation | 0,5 mg/m³ | 0,014 |
| | | Intérieur, Systémique, Long terme | Dermale | 1,371 mg/kg p.c./jour | 0,268 |
| | | Systémique, Long terme | toutes les voies | | 0,282 |
| PROC8b | ECETOC TRA | Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme | Inhalation | 0,1 mg/m³ | < 0,01 |
| | | Intérieur, Systémique, Long terme | Dermale | 1,371 mg/kg p.c./jour | 0,268 |
| | | Systémique, Long terme | toutes les voies | | 0,271 |
| PROC9 | ECETOC TRA | Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme | Inhalation | 0,1 mg/m³ | < 0,01 |
| | | Intérieur, Systémique, | Dermale | 0,686 mg/kg | 0,134 |



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 6.0 Date de révision: 14.09.2015 Date d'impression 21.09.2015

| 1 | | Long terme | | p.c./jour | 1 | |
|------------|--|---|------------------|--------------------------|--------|--|
| | | Systémique, Long terme | toutes les voies | , , | 0,137 | |
| PROC13 | ECETOC TRA | Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme | Inhalation | 0,1 mg/m³ | < 0,01 | |
| | | Intérieur, Systémique, Long terme | Dermale | 1,371 mg/kg p.c./jour | 0,268 | |
| | | Systémique, Long terme | toutes les voies | | 0,271 | |
| PROC14 | ECETOC TRA | Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme | Inhalation | 0,1 mg/m³ | < 0,01 | |
| | | Intérieur, Systémique, Long terme | Dermale | 0,343 mg/kg p.c./jour | 0,067 | |
| | | Systémique, Long terme | toutes les voies | | 0,07 | |
| PROC15 | ECETOC TRA | Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme | Inhalation | 0,1 mg/m³ | < 0,01 | |
| | | Intérieur, Systémique, Long terme | Dermale | 0,034 mg/kg p.c./jour | < 0,01 | |
| | | Systémique, Long terme | toutes les voies | | < 0,01 | |
| Remarques: | | LEV = Ventilation locale. | | | | |
| | Dermique, local, à long terme: il n'y a pas de DNEL disponible ni de valeu de référence appropriée donc une estimation d'exposition dermique quantitative n'est pas significative. Evaluation qualitative : comme un équipement de protection personnelle | | | | | |
| | | est porté, le risque d'effets considéré comme contrôlé | | sposition a long terr | ne est | |

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 6.0 Date de révision: 14.09.2015 Date d'impression 21.09.2015

1. Titre court du scénario d'exposition: Utilisation professionnelle, Utilisation engendrant une dispersion large

Groupes d'utilisateurs principaux

: **SU 22:** Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Secteurs d'utilisation finale Catégorie de produit chimique SU1: Agriculture, sylviculture, pêchePC12: Engrais

Catégories de processus

: PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec

exposition momentanée maîtrisée

PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/

ou importants)

PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des

installations non spécialisées

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des

installations spécialisées

PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pe-

sage)

PROC11: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

Catégories de rejet dans l'environnement

ERC8b, **ERC8e**: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts, Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8b, ERC8e: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts, Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

Remarques

: L'évaluation de l'exposition et la caractérisation du risque ne sont pas nécessaires pour l'environnement.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: Utilisation professionnelle, Mesures générales



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 6.0 Date de révision: 14.09.2015 Date d'impression 21.09.2015

PROC2, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC11: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée, Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants), Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées, Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées, Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pe-sage), Pulvérisation en dehors d'installations industrielles, PC12: Engrais

Caractéristiques du produit

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article

: Couvre les concentrations jusqu'à 100 %.

Forme Physique (au moment de

l'utilisation)

: Solide, Liquide, Empoussièrement: Faible

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : < 8 h

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Extérieur / Intérieur : Intérieur Vitesse de ventilation par heure : 1 - 3

Remarques : On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est

mis-en-oeuvre.

Conditions et mesures techniques

Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Assurer un bon niveau de ventilation générale (au moins 1 à 3 changements d'air par heure). Laver immédiatement la contamination de la peau.

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

Systèmes de gestion intégrés de sécurité

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Protection de la peau, Vêtements de protection à manches longues, Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.

Des lunettes de sécurités ou masque de visage.

Protection respiratoire, non



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 6.0 Date de révision: 14.09.2015 Date d'impression 21.09.2015

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

Conseils supplémentaires de bonne pratique

: Minimiser le nombre de personnes exposées., Extraction efficace du contaminant., Minimisation des phases manuelles., Eviter le contact avec des outils et des objets contaminés., Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail., À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

2.4 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: Utilisation professionnelle

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentané e maîtrisée

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Exposition par la peau : Palmes des deux mains (480 cm2)

Conditions et mesures techniques

Mesures de confinement Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

2.6 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: Utilisation professionnelle

PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Exposition par la peau : Palmes des deux mains (480 cm2)

Conditions et mesures techniques

Mesures de confinement non

2.7 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: Utilisation professionnelle

PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Exposition par la peau : Deux mains (960 cm2)



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 6.0 Date de révision: 14.09.2015 Date d'impression 21.09.2015

Conditions et mesures techniques

Mesures de confinement non

2.8 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: Utilisation professionnelle

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Exposition par la peau : Deux mains (960 cm2)

Conditions et mesures techniques

Mesures de confinement Procédé semi-fermé par lots avec exposition contrôlée occasionnelle.

2.9 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: Utilisation professionnelle

PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pe-sage)

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Exposition par la peau : Palmes des deux mains (480 cm2)

Conditions et mesures techniques

Mesures de confinement Procédé semi-fermé par lots avec exposition contrôlée occasionnelle.

2.10 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: Utilisation professionnelle

PROC11: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Exposition par la peau : Deux mains et poignets (1500 cm2)

Conditions et mesures techniques

Mesures de confinement non

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Vêtements de protection, Combinaison complète de protection contre les produits chimiques, Porter des



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 6.0 Date de révision: 14.09.2015 Date d'impression 21.09.2015

gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé., Porter seulement des gants n'est pas suffisant.

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

| Contribution au Scénario | Méthodes d'Evaluation de l'Exposition | Conditions spécifiques | Compartiment | Type de valeur | Niveau d'exposition | RCR |
|--------------------------|---|--|--------------|-------------------|------------------------|-----|
| ERC8b | | | Autres | | | |
| ERC8e | | | | | | |
| Remarques: | | L'évaluation de l'exposition et la caractérisation du risque ne sont pas nécessaires pour l'environnement. | | | | |

Travailleurs

| Contribution au Scénario | Méthodes d'Evaluation de l'Exposition | Conditions spécifiques | Type de valeur | Niveau d'exposition | RCR |
|--------------------------|---|---|------------------|--------------------------|--------|
| PROC2 | ECETOC TRA | Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme | Inhalation | 0,01 mg/m ³ | < 0,01 |
| | | Intérieur, Systémique, Long terme | Dermale | 0,137 mg/kg p.c./jour | 0,027 |
| | | Systémique, Long terme | toutes les voies | | 0,027 |
| PROC5 | ECETOC TRA | Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme | Inhalation | 1 mg/m³ | 0,028 |
| | | Intérieur, Systémique, Long terme | Dermale | 1,371 mg/kg p.c./jour | 0,268 |
| | | Systémique, Long terme | toutes les voies | | 0,296 |
| PROC8a | ECETOC TRA | Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme | Inhalation | 0,5 mg/m³ | 0,014 |
| | | Intérieur, Systémique, Long terme | Dermale | 1,371 mg/kg p.c./jour | 0,268 |
| | | Systémique, Long terme | toutes les voies | | 0,282 |
| PROC8b | ECETOC TRA | Intérieur sans Ventilation avec Aspiration à la Source, Systémique, Long terme | Inhalation | 0,5 mg/m³ | 0,014 |
| | | Intérieur, Systémique, Long terme | Dermale | 1,371 mg/kg p.c./jour | 0,268 |



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 6.0 Date de révision: 14.09.2015 Date d'impression 21.09.2015

| | | Systémique, Long terme | toutes les voies | | 0,282 |
|--------|------------|----------------------------|------------------|-----------------------|-------|
| PROC9 | ECETOC TRA | Intérieur sans Ventilation | Inhalation | 0,5 mg/m ³ | 0,014 |
| | | avec Aspiration à la | | | |
| | | Source, Systémique, | | | |
| | | Long terme | | | |
| | | Intérieur, Systémique, | Dermale | 0,686 mg/kg | 0,134 |
| | | Long terme | | p.c./jour | |
| | | Systémique, Long terme | toutes les voies | | 0,148 |
| PROC11 | ECETOC TRA | Intérieur sans Ventilation | Inhalation | 1 mg/m³ | 0,028 |
| | | avec Aspiration à la | | | |
| | | Source, Systémique, | | | |
| | | Long terme | | | |
| | | Intérieur, Systémique, | Dermale | 4,284 mg/kg | 0,837 |
| | | Long terme | | p.c./jour | |
| | | Systémique, Long terme | toutes les voies | | 0,865 |

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 6.0 Date de révision: 14.09.2015 Date d'impression 21.09.2015

1. Titre court du scénario d'exposition: Utilisation par les consommateurs, Utilisation engendrant une dispersion large

Groupes d'utilisateurs principaux

: SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés

(= public général = consommateurs)

Catégorie de produit chimique

PC12: Engrais

Catégories de rejet dans

l'environnem ent

 ERC8b, ERC8e: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts, Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en

systèmes ouverts

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8b, ERC8e: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts, Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

Remarques : L'évaluation de l'exposition et la caractérisation du risque ne

sont pas nécessaires pour l'environnement.

2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour:

Utilisation par les consommateurs

PC12: Engrais

Caractéristiques du produit

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article

: Couvre les concentrations jusqu'à 50 %.

Forme Physique (au moment de

l'utilisation)

: Solide, faible empoussièrement

Fréquence et durée d'utilisation

Remarques : Fréquence d'utilisation : pas fréquent.

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Exposition par la peau : Intérieur des mains / une main / paume des mains (428 cm2)

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 6.0 Date de révision: 14.09.2015 Date d'impression 21.09.2015

Extérieur / Intérieur : Intérieur Extérieur / Intérieur : Extérieur

Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)

Mesures pour le consommateur : Conserver hors de la portée des enfants.

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

| Contribution au Scénario | Méthodes d'Evaluation de l'Exposition | Conditions spécifiques | Compartiment | Type de valeur | Niveau d'exposition | RCR | |
|--------------------------|---|--|--------------|-------------------|------------------------|-----|--|
| ERC8b | | | Autres | | | | |
| ERC8e | | | | | | | |
| Remarques: | | L'évaluation de l'exposition et la caractérisation du risque ne sont pas | | | | | |
| | | nécessaires pour l'environnement. | | | | | |

Consommateurs

| Contribution au Scénario | Méthodes d'Evaluation de l'Exposition | Conditions spécifiques | Type de valeur | Niveau d'exposition | RCR |
|--------------------------|---|------------------------|------------------|--------------------------|-------|
| PC12 | ECETOC TRA | Systémique, Long terme | Dermale | 1,429 mg/kg p.c./jour | 0,558 |
| | | Systémique, Long terme | toutes les voies | | 0,558 |

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

